

# « AU BOUT DU RÊVE »

## 7me FESTIVAL DU FILM D'AVENTURE DE LA REUNION

### du 26 mai au 2 juin 2011

## Règlement

### Article 1

L'Association « Au Bout du Rêve » organise le **7me Festival du Film d'Aventure de La Réunion** qui se déroulera **du 26 mai au 2 juin 2011**. Il s'agit d'une manifestation compétitive. Ce concours est ouvert tant aux cinéastes professionnels qu'aux cinéastes amateurs.

### Article 2

Les films documentaires présentés peuvent traiter de tout sujet ayant trait à la notion d'aventure.

### Article 3

**Les films en format DVD devront être accompagnés IMPERATIVEMENT :**

- **de 3 photos dont la publication sera autorisée pour tout document de communication du festival : presse, programme, affiche.**
- d'un résumé en français suffisamment complet.
- d'un exemplaire du bulletin d'inscription dûment rempli.

La copie DVD sera conservée par le festival pour ses archives.

### Article 4

L'admission des oeuvres au Concours est délibérée sans appel par la Commission de Sélection.

### Article 5

Chaque film sera projeté lors de deux soirées publiques : l'une au Théâtre de Champ Fleuri à St Denis (850 places), l'autre au théâtre Luc Donat au Tampon (600 places). Avec l'autorisation du producteur, une séance supplémentaire pourra avoir lieu pour les scolaires.

### Article 6

Les frais d'envoi de tous les films présentés, qu'ils participent ou non à la compétition, sont à la charge des participants. Le Festival prendra en charge les frais de retour des films sélectionnés.

### Article 7

Les films admis entrent en compétition pour obtenir le prix suivant : **le Prix du Public d'une valeur de 500 €.**

### Article 8

Le festival se réserve le droit d'inviter des aventuriers. Ceux-ci seront invités à répondre aux questions du public à l'issue de la projection de leur film.

### Article 9

La direction, tout en ayant le plus grand soin des films inscrits au concours, décline toute responsabilité pour les dommages qu'ils pourraient subir en cours de route, ou pendant la représentation ou la période où ils seront entre ses mains. Les participants sont donc invités à assurer les films en question de façon adéquate.

### Article 10

Les bulletins d'inscription devront être parvenues avant le **30/02/2011**. **Les films retenus pour la compétition devront être parvenus 1 mois avant le festival, en format DV CAM ou HD CAM.**

### Article 11

Les films devront être adressés à :

**Association « Au Bout du Rêve »  
85 rue des sables  
97434 ST GILLES  
ILE DE LA REUNION  
FRANCE**

Pour les formalités douanières (si elles sont nécessaires) contacter la Direction du festival -  
Tél. : 06 92 07 40 47 ou par mail : [contact@auboutdureve.fr](mailto:contact@auboutdureve.fr)

### Article 12

L'inscription des films implique l'acceptation de toutes les normes et conditions établies par ce règlement.